

DELIBERATION

65 (3.2)

Le 26 juillet 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROU, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Madame GIAUME à Madame DUCREUX, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE

Absents :

Secrétaire : Monsieur CHAPOT

Objet : Cession de propriétés communales à Bouthéon

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations n° 77 du 30 juin 2011 et n° 72 du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de deux propriétés, sises rues de la Guérite et rue Mathieu de Bourbon, dans le quartier de Bouthéon, soit les parcelles cadastrées section AW n° 8 et 9, respectivement aux prix de 11 600 € et 15 000 €.

Il indique qu'aujourd'hui, un projet immobilier a été instruit au service urbanisme de la Commune pour un bâtiment à construire sur les parcelles cadastrées section AW n° 8, 9, 12, 13, 14 et 15. La société SBI, à l'origine dudit projet, doit s'assurer de la maîtrise complète du foncier pour le mener à bien, et a ainsi sollicité la Commune, pour acquérir les parcelles communales précitées.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Commune avait acquis ces biens dans le cadre d'un autre projet, mais le caractère plus global du projet susmentionné, sur une emprise plus conséquente, lui confère toute sa pertinence. Ainsi, après échanges avec la société SBI, un accord pourrait intervenir pour une vente par la Commune en fonction de la surface plancher à construire sur les parcelles communales soit, selon l'attestation établie par l'architecte du projet, 479 m².

La valeur de la surface plancher pourrait être fixée à 250 € le m², conformément aux prix pratiqués sur le territoire communal, ce qui dans le cas présent, donne un montant total de **119 750 €**. La société SBI a signifié son accord, par courrier du 5 juillet 2018, pour l'acquisition de ces biens à ces conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20180727-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2018

Publication : 30/07/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour l'autorité compétente
par délégation


Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

65 (3.2)

Il ajoute que ce secteur de Bouthéon étant construit de maisons anciennes, des alignements de voirie sont à prévoir, pour une surface totale de 65 m² environ. De même, rue Mathieu de Bourbon, un alignement est à opérer sur la voirie visant à réguler sa largeur sur son tracé, au droit du projet. Ainsi, une surface de 20m² environ, est à déclasser, pour permettre la cession au promoteur. Ces alignements et cession de voirie s'entendent sans soulte, et seront inclus dans le projet global de cession.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 21 voix pour, 5 contres (Groupe Pangaud) et 3 abstentions (Groupe Ceyte et M. Jacob) :

- **APPROUVE** la cession des biens précités à la société SBI ou au profit de toute personne morale dont elle serait l'associée, dans le cadre du projet immobilier ci-dessus exposé, au prix de **119 750 €**, correspondant à 479 m² de surface plancher, alignements et cession de voirie y inclus,
- **PREND ACTE** de la sortie des parcelles cadastrées section AW n° 8 et 9 du domaine privé de la Commune, simultanément à leur vente,
- **PREND ACTE** du déclassement du domaine public routier à intervenir, d'une emprise de 20 m² environ, sur la rue Mathieu de Bourbon, et de son classement dans le domaine privé,
- **DESIGNE** l'Office Notarial d'Andrézieux-Bouthéon pour la rédaction de l'acte authentique, étant entendu que l'acquéreur fera son affaire des frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir, et notamment, ledit acte.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juillet 2018

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

